

La mise à disposition d'un véhicule de service

Les modalités décrites dans cette partie ne s'appliquent qu'aux véhicules mis à disposition au siège de l'École à Athènes.

Retrait du véhicule

Le retrait d'un véhicule de service est possible de 8h à 15h, du lundi au vendredi. Les clés et la télécommande du portail de l'École doivent être récupérées auprès du Chargé du parc automobile (conciergerie à l'entrée de l'École).

En dehors de ces plages, les clés du véhicule peuvent être mises à disposition à la loge des gardiens, à

l'accueil de l'École, 6 rue Didotou. Dans ce cas spécifique, il convient de faire une demande à la direction

des études (ou au Chargé du parc automobile 48h avant le retrait du véhicule).

Les véhicules de service sont stationnés sur le parking à l'arrière du bâtiment principal de l'École. L'entrée

et la sortie des véhicules se font uniquement par le portail situé au 27 rue Sina. Des miroirs installés en

haut du portail permettent d'améliorer la visibilité latérale lors de la sortie de l'École (faire attention au passage de voitures et de piétons).

Retour du véhicule

La restitution d'un véhicule de service est possible de 8h à 15h du lundi au vendredi. Les clés doivent être

remises auprès du Chargé du parc automobile (conciergerie à l'entrée de l'École).

En dehors de ces plages, les clés du véhicule peuvent être remises à la loge des gardiens, à l'accueil de

l'École, 6 rue Didotou. Dans ce cas spécifique, il convient de faire une demande au Chargé du parc automobile 48h avant le remisage du véhicule.

Avant de restituer les clés du véhicule à l'École, l'utilisateur veillera à :

- Faire le plein si le réservoir est en dessous de la $\frac{1}{2}$
- Laisser le véhicule propre (intérieur comme extérieur) et enlever tous les effets personnels
- Fermer le véhicule à clef.

Le véhicule de service doit être stationné sur le parking à l'arrière du bâtiment principal de l'École sur les emplacements existants. Il est strictement interdit de garer un véhicule de service sur la

plateforme entre
le parking et la bibliothèque de l'École.

Tout problème survenu doit être signalé au Chargé du parc automobile et mentionné dans le carnet de bord.

Révision #2

Créé 20 juin 2024 15:30:26 par Arnaud Contentin

Mis à jour 20 juin 2024 15:47:44 par Arnaud Contentin